L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien....................$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

AFFAIRE D'HAUTEVILLE.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

Il a été soutenu de la part du demandeur que la garde de l'enfant appartient de droit au père et qu'il ne peut en être privé que par des considérations d'incapacité ou de mauvaise conduite, ou par des actes de nature à motiver le divorce.

"Nous ne saurions adopter cette doctrine. Après un examen approfondi des autorités qui touchent à cette matière, nous n'avons rien trouvé ni dans la jurisprudence anglaise, ni dans la jurisprudence américaine qui pût justifier les prétentions du demandeur. Si telle était la loi, elle aurait été constamment violée par les cours de justice qui ont maintes fois repoussé les prétentions du père dans des cas où sa moralité n'était pas même attaquée, pas plus que son aptitude à prendre soin de l'enfant.

La cour entre ici dans l'examen d'une grande partie de cas analogues qui ont été jugés par les cours de justice et prouve que toujours la jurisprudence a été uniforme sur le point de droit; que le pouvoir discrétionnaire des tribunaux sur ce sujet est incontestable, et l'intérêt de l'enfant dont les parents se disputent la garde, la suprême loi. Que tantôt on avait adjugé la garde de l'enfant au père, tantôt à la mère; mais que toujours on avait été influencé dans cette détermination par les circonstances particulières de l'affaire.

Que la preuve de fait résultait d'ailleurs de la plupart des décisions rendues en faveur du père. Dans une affaire, celle de *Briggs* (16 Pickering, 203) il est dit que "pour un enfant en bas âge, son intérêt est la "considération déterminante," dans une autre, celle de *King vs Smith*, (2 Strange, 982) il est dit expressément "que la garde de l'enfant est laissée légalement "parlant à la discrétion de la cour, &c. &c."

"Etant ainsi arrivé à la conclusion que le droit du père à la garde de l'enfant n'est pas absolu et que les prétentions des parties sont soumises à la discrétion des Juges, je vais examiner comment et en faveur de qui, d'après les circonstances de l'affaire qui nous occupe et les intérêts de l'enfant, ce pouvoir discrétionnaire doit être exercé. Je dois dire que quels que soient les défauts de caractère du demandeur et quelle qu'ait pu être sa conduite envers sa femme et sa belle mère, on ne peut trouver l'ombre d'une tâche sur sa réputation, ni sur sa moralité. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'à part ses idées quelque peu asiatiques des droits du mari et des devoirs de la femme, personne n'a jeté le moindre doute sur la pureté de sa conduite, comme homme et comme citoyen, de sorte que tout en admettant que sa conduite envers sa femme ait pu motiver une séparation, cette conduite ne serait pas de nature à lui faire perdre la garde de son enfant.

"En un mot la Cour pense que si le droit de garde pouvait seulement être perdu par mauvaise conduite, M. D'Hauteville pourrait incontestablement y prétendre. Mais nous ne croyons pas que le pouvoir discrétionnaire de la cour puisse être circonscrit dans un cercle si étroit. La réputation du père peut être pure; sa position sociale excellente et son affection pour son enfant parfaitement établie; sa femme peut l'avoir abandonné sans aucun prétexte; et cependant l'intérêt de l'enfant peut exiger impérieusement que la garde en soit donnée à la mère.

"Dans le cas qui nous occupe, il est prouvé par le témoignage de plusieurs médecins que la santé de l'enfant est délicate et qu'il y aurait du danger à le séparer de sa mère. Il paraît d'ailleurs que les soins donnés par la mère jusqu'à présent ont été affectionnés et incessants et que mieux que toute autre personne elle peut être utile à l'enfant.

Ainsi la garde lui en devrait être donnée dans ces circonstances, alors même que le père voudrait habiter Philadelphie. Mais comme il est établi qu'il veut s'en retourner immédiatement en Suisse, et que les médecins prétendent qu'un voyage de cette nature serait extrêmement dangereux pour l'enfant, la cour pense que la garde de l'enfant doit être continuée à la défenderesse.

"Il est en conséquence décrété, ce jour 14 novembre 1840, après avoir entendu les parties, que l'enfant "Frédéric Sears Grand D'Hauteville n'est point illégalement retenu ni privé de sa liberté par les parties auxquelles le writ a été adressé et qu'il sera remis à la garde de sa mère Ellen Sears Grand "D'Hauteville."

COUR SUPREME DE LA LOUISIANE.

Mercredi, 25 Novembre 1840.

La Cour s'est réunie: étaient présents MM. F. X. Martin, A. Morphy, et Rice Garland.

Règlement de la Cour.

La Cour a adopté ce jour le règlement suivant qui sera enrégistré dans ses minutes.

"Dorénavant la Cour exigera des candidats qui demanderont à être admis au barreau, qu'ils aient ou non obtenu des licences dans d'autres Etats, 1o. La preuve qu'ils sont citoyens des Etats Unis; 2o. des certificats de moralité; et 3o. excepté lorsqu'ils produiront une licence émanée d'un autre Etat, la preuve d'une année de résidence dans cet Etat.

Sous le rapport de l'instruction légale, la Cour ne reconnaîtra pas le mérite du candidat s'il n'a pas été prouvé par un examen qu'il a fait avec profit les lectures et études suivantes: Histoire de la Constitution; Lois Générales des Etats-Unis.—Lois des Nations de Wattel.—Code de la Louisiane.—Code de pratique.—Droit naturel—Institute de Justinien.—Lois Civiles de Domat.—Traité de Pothier sur les obligations.—Commentaires de Blackstone.—Commentaires de Kent.—Des bills par Chitty ou Bayley.—Des preuves, par Starkie ou Phillipps.—Des crimes, par Russel et la Jurisprudence de la Louisiane, ainsi qu'elle est fixée par les arrêts de la Cour Suprême.

L'examen aura lieu de la façon suivante: Tous les trois mois dans le district oriental et au commencement de chaque terme dans le district occidental, la Cour nommera, parmi les membres du barreau, un comité de sept membres qui seront instamment priés de prêter leur assistance à la Cour; le candidat devra produire un certificat du susdit comité, affirmant qu'il a été sévèrement examiné sur les ouvrages ci-dessus mentionnés et que dans l'opinion des membres du comité il a les connaissances nécessaires pour être admis dans le Barreau: sur le vû de ce certificat, la Cour soumettra le Candidat à un examen en public, et si après cet examen public elle adopte l'opinion émise par le comité, le candidat sera admis et recevra le dipôme d'avocat (attorney and counsellor at law.)

Ce Règlement est applicable aux deux districts de la Cour Suprême et les greffiers le publieront dans l'un des journaux au moins de chaque district.

Les membres du barreau dont les noms suivent, ont été nommés du Comité d'Examen: MM. E. Mazureau, Eustis, Strawbridge, Rost, Denis, Grymes et Levi-Pierce.

Je certifie que ce qui précède est un extrait fidèle des minutes de la Cour Suprême pour le District Oriental de la Louisiane.

A. CUVILLIER, Greffier.

La malle a manqué hier au-delà de la Georgie.

THEATRE D'ORLEANS.

Un mot seulement: MM. Bauce, jeune premier, et F. Bernard, comique, ont débuté hier soir. Le premier possède un physique agréable et une assez bonne tenue. Il réussira probablement quand il sera habitué à notre Théâtre. Le second a emporté d'assaut les applaudissements: il est drôle, il est amusant, et dans *Passé Minuit*, il nous a donné un de ces bons accès de franc rire qui ont tant de prix. Nous y reviendrons.

Cirque Olympique de la rue Poydras.—Une foule nombreuse s'était donnée rendez vous, mercredi soir au théâtre de la rue Poydras, pour assister à la 1ère. représentation de Mazeppa. Cette pièce a été parfaitement bien rendue: MM. Lewellen et Conner, ainsi que Madame Farren ont réellement mérité les applaudissements dont ils ont été couverts à différentes reprises. Aujourd'hui 3e. représentation de Mazeppa; la salle sera trop petite.

INTERIEUR.

Mobile.—On signe en ce moment dans cette ville une pétition qui sera adressée au Congrès et qui demande l'adoption d'une loi générale sur les faillites. Cette pétition a déjà reçu un grand nombre de signatures.

Massachusetts.—Dans le district congressionnel représenté par M. *Henry Williams* et dans lequel aucun choix n'avait eu lieu à la dernière élection, on a substitué à M. *Williams*, comme candidat loco-foco, l'ex-gouverneur *Morton*, l'homme de son parti le plus populaire dans l'Etat. On peut juger de la popularité dont il jouit par ce seul fait: il vient d'être battu de 16,000 voix par *John Davis*.

Caroline du Nord.—Nous avons les retours d'un bon nombre de comtés qui montrent une majorité en faveur de Harrison plus grande que celle d'août dernier. La majorité ne sera pas au-dessous de 10,000 voix.

On lit dans le Journal de Mobile du 25 courant:

"Les Whigs de Philadelphie ont trouvé un moyen tout nouveau pour témoigner leur joie du triomphe qu'ils remportèrent par l'élection du général Harrison. Ils proposent de convoquer une assemblée dans le but de faire une collecte dont le produit sera distribué aux pauvres de cette ville pendant la saison d'hiver au lieu d'être employé en fêtes et en feu d'artifices. C'est là un projet auquel pourront souscrire les hommes de tous les partis et nous serions fort surpris si dans cette circonstance les démocrates ne cherchaient pas à disputer aux whigs le titre d'amis des pauvres."

New Brunswick—Un journal de St. Johns annonce que les Anglais vont élever des casernes à Woodstock, situé sur la rivière St. John, à 12 milles environ du poste américain de Holton.

Virginie—Il n'y a maintenant, dit l'*Intelligencer* de Petersburg, aucun doute du triomphe de Van Buren en Virginie: il l'emporte par mille voix environ. Nous éprouvons une vive peine de ce résultat; car nous souhaitions ardemment que notre Etat natal, le centre de toutes nos affections, se rangeât parmi les adversaires d'une administration corrompue. Nous ne prétendons pas du reste rechercher comment la Virginie a été emportée par les locofocos. On a parlé de fraudes, et à en juger par les retours de certains comtés, cette accusation ne serait pas dénuée de tout fondement.

"La peine que nous cause le résultat électoral de la Virginie, est singulièrement adoucie par ce fait que l'Etat bien qu'il ait été enlevé par l'ex-magicien, est loin cependant de lui appartenir: la victoire qu'il a remportée parmi nous ne lui servira pas à grand'chose, et qui ne fera pas grand tort à son successeur; car la Virginie, après tout, est un Etat whig. Cet hiver, la législature nommera deux sénateurs whigs et au printems prochain les whigs regénéreront l'Etat, de l'Ohio à l'Océan Atlantique."

VARIÉTÉS.

MATHIEU PETIT OU LE BAISER D'ADIEU.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

VI (Suite.)

La ferme du Bessois, située dans les environs de Valognes, était regardée, sinon comme une des plus considérables du moins comme une des plus agréables du Contentin. On sait qu'il est peu de maisons de campagne qui offrent un aspect plus riant que certaines métairies de la Normandie, enfoncées à demi dans les pâturages et les champs de pommiers, avec leur façade encadrée de tapis de vignes, si touffus et si verts que de loin on dirait de l'entrée d'une grotte formée par du feuillage. Telle était la ferme du Bessois, du reste bien augmentée depuis quelques années par le jeune couple qui la faisait valoir.

Le fermier, ou, comme on dit dans la Normandie, le maître du Bessois s'appelait Jean Morin, et, bien qu'il ne fût établi dans le pays que depuis cinq ou six ans, il était tout aussi aimé et considéré que s'il y fût né. Il avait trente ans à peine, mais on remarquait sur ses traits des rides profondes; déjà même ses cheveux commençaient à grisonner. Sa femme était une jolie brune de vingt-cinq à vingt-six ans, gracieuse, accorte, seulement d'une complexion un peu trop délicate pour une fermière.

Jean Morin avait rendu des services à tous les gens de son voisinage. Empressé, serviable envers tout le monde, il semblait propre à tout; on eût dit qu'il avait fait tous les métiers; du reste, très délicat, chatouilleux même en ce qui concernait la probité.

L'hiver précédent, le feu avait pris à la ferme de Montebourg: c'était Morin qui s'étant élancé le premier dans les flammes était parvenu à sauver la fermière qui dormait dans une chambre du haut avec ses deux enfans. Sans lui, la maison eût été entièrement consumée et plusieurs personnes eussent péri. Le fermier, qui était beaucoup plus riche que le maître du Bessois avait essayé pour récompenser son dévoûment, de lui parler d'argent. Mais Jean Morin ne voulut rien accepter et exprima même son refus avec une indignation qui peignait sa délicatesse.

Avec un pareil caractère, il n'était pas étonnant qu'il fût aimé et considéré dans le canton. Il semblait heureux, sa ferme prospérait, et cependant il était sujet à certains accès d'humeur noire dont on ne pouvait deviner la cause. Il parlait peu! on remarquait dans son langage et son maintien quelque chose d'inquiet; on eût même dit parfois qu'il fuyait les regards des autres hommes. Les gens du pays attribuaient cette étrange manière d'être, les uns à la timidité, les autres à de grands chagrins que Jean Morin avait dû éprouver autrefois.

Pour augmenter les revenus de sa ferme, Morin avait imaginé depuis quelque temps d'ouvrir dans un jardin situé en avant de sa maison une espèce de *bouchon*. Il habitait au sommet d'une côte assez rude, et les rouliers qui se rendaient à Valognes avaient plus d'une fois témoigné le désir de faire halte en cet endroit pendant que leurs chevaux se reposaient.

Un jour, Jean Morin vit s'asseoir devant une des tables du jardin des hommes qui ne lui parurent pas être du pays. L'un d'eux frappa sur la table avec insolence et lui demanda une bouteille de vin et deux verres. La voix de l'inconnu et le regard qu'il lui lança causèrent au maître du Bessois une impression telle qu'il faillit laisser tomber la bouteille. Il parvint cependant à se modérer et rentra dans la maison, espérant encore être dupe de quelque ressemblance.

Peu d'instants après, l'un des deux buveurs l'appela de nouveau et demanda une autre bouteille. Quand il fut servi, l'inconnu dit en regardant fixement Jean Morin:

—Eh bien! Mathieu Petit, qu'es-tu devenu depuis notre expédition de Clairvaux?

Le fermier devint pâle comme un mort et répondit en balbutiant à l'inconnu qu'il ne savait ce qu'il voulait lui dire.

—Cela n'est pas bien, reprit ce dernier en vidant son verre, de renier ainsi tes anciennes connaissances. Sans nous, tu serais encore peut-être en cage. C'est nous qui t'avons enseigné, à tes dépens, il est vrai, comment on s'envole de prison. Heureusement, nous n'avons pas la mémoire aussi courte que toi. Tu étais blond dans ce temps là, mais parceque aujourd'hui, tu te teins en brun la barbe et les sourcils, et qu'au lieu de Mathieu Petit tu te fais appeler Jean Morin, crois-tu donc échapper au flair de deux renards comme nous?

A ces mots, Jean Morin ou plutôt Mathieu Petit reconnut avec terreur que ces deux inconnus n'étaient autres que les deux ex-forçats qui l'avaient trahi autrefois après avoir favorisé son évasion de l'infirmerie de Clairvaux.

—Au surplus, reprit l'un d'eux, il n'y a pas à se tromper sur mon compte: j'ai mon passeport qui ne me quitte pas.

En même temps il ouvrit sa veste et indiqua sur son épaule la marque du bagne avec un geste hideux de cynisme.

—Bel-Ange *premier cachet*, ajouta-t-il, et voilà Sauveur qui en a autant à t'offrir. Nous reconnais-tu maintenant?

Mathieu comprit que la feinte était inutile et ne pouvait que lui nuire:

—Que voulez-vous de moi? leur dit-il.

—Peu de chose, reprit Bel-Ange, nous allons à Boulogne pour nous embarquer. Nous passons en Angleterre, car la France est devenue monotone. Et puis, ces maisons centrales, c'est si rancuneux! Prêtenous à chacun vingt francs, seulement nos frais d'étapes. A ces conditions-là je te promets que tu ne nous reverras plus, et à notre retour, quand nous serons devenus milords, nous te rembourserons. C'est raisonnable, j'espère? ...

—Mais me promettez-vous de quitter le pays aujourd'hui même? de ne plus revenir?

—Foi d'évadés!

Mathieu Petit leur remit l'argent qu'ils lui demandaient et ils s'éloignèrent en lui renouvelant leur promesse de ne plus chercher à le revoir.

Le fermier éprouva un grand soulagement lorsqu'ils eurent disparu. Sa femme était absente et ne devait rentrer que vers la brune. Il espéra pouvoir lui taire l'étrange visite qu'il avait reçue, et affecta même, lorsqu'il la revit, de cacher son inquiétude sous une apparence de calme et de gaîté. Il craignait de lui faire partager son nouveau chagrin. Constance avait tant souffert pour lui! Elle lui avait donné une si grande preuve de dévouement en consentant à s'associer à sa honte et aux dangers attachés à son ancienne existence! Pouvait-il se décider à détruire d'un seul mot un repos, un bonheur si chèrement achetés?

Cependant huit jours s'étaient à peine écoulés que Bel Ange et Sauveur avaient reparu à la ferme. Cette fois, ils se montrèrent plus exigeans. Ils demandèrent au fermier le double de la somme qu'il leur avait déjà remise, en lui jurant que leur intention était toujours de passer en Angleterre, mais qu'il fallait que l'occasion de s'embarquer sans être reconnus leur fut offerte. En attendant, il fallait vivre.

Mathieu Petit les satisfit, car il craignait de les irriter par un refus. Au bout de peu de temps, ils revinrent encore à la charge, et obtinrent de lui de nouvelles sommes. Bientôt ils lui donnèrent à entendre qu'en cas de refus ils n'hésiteraient pas à l'aller dénoncer.

Alors le fermier comprit qu'il était perdu, qu'il ne devait plus compter sur la parole de ces deux misérables qui tenaient son sort entre leurs mains. Ils reparurent à la ferme à des époques si rapprochées qu'il ne put se dispenser de faire connaître à sa femme la vérité. Mais les événemens passés avaient donné à Constance une telle force de caractère qu'elle supporta ce nouveau malheur avec une résignation héroïque. Elle chercha à consoler son mari en lui disant: "Ne nous désespérons pas: jusqu'à présent la providence ne nous a pas abandonnés." Mathieu Petit voulait quitter le canton, mais aucun pays n'était sûr pour lui, sa fuite même eût éveillé les soupçons.

Bel-Ange et Sauveur ne se contentaient pas de lui demander sans cesse de nouvelles sommes, ils venaient s'installer chez lui à peu près tous les jours, parfois le raillant en l'appelant leur *hote*. Un jour, l'un d'eux un peu échauffé par le vin, osa même insulter Constance qui les servait, car elle tenait à les ménager. Mathieu Petit, qui se trouvait à quelques pas de là occupé à fendre du bois, s'élança vers Bel-Ange avec une rapidité foudroyante et levant sur sa tête la hache qu'il tenait à la main: "Misérable!" s'écria-t-il...

Il ne put achever; mais ses yeux brillaient comme l'éclair; ce n'était plus le maître du Bessois, paisible, craintif et résigné à tout; c'était Mathieu Petit, le chef de la conspiration de Clairvaux, homme d'une douceur extrême quand rien ne l'irritait, mais d'une impétuosité terrible une fois déchaîné.

L'ex-forçat eut peur, car il savait dans quel poignet la hache était emmanchée. Il détourna le bras du *fermier* en lui disant d'un ton amical:—Allons, Mathieu, ne te fâche pas, cela n'en vaut pas la peine. Je ne voulais que féliciter cette petite mère sur la persévérance qu'elle a mise à t'attendre et à guetter le jour de ta fuite. Elle a presque été notre camarade à Clairvaux.

[illegible] ...le cas où il serait [illegible] alors mais; il comprit que dans le cas où il serait accusé de ce [illegible] sa femme serait peut être accusée de [illegible]. Il fit, se mordit les lèvres, fut sur le point de [illegible] sa hache, qu'il avait laissé tomber, mais l'idée d'un [illegible] le retint: il ne voulait pas aggraver sa position [illegible] son désespoir si ne pouvait croire qu'il dût être de [illegible] cet coup fatal [illegible] de pareils êtres.

Cependant il vint un temps où il fut impossible à Mathieu de satisfaire les exigences des deux bandits. Il était ruiné; il avait même été réduit à emprunter pour leur remettre l'argent qu'ils lui demandaient sans cesse; il espérait toujours qu'ils se lasseraient à la fin de lui faire acheter leur silence. Mais quand il leur eut déclaré qu'il était sans ressources, Bel-Ange reçut cette nouvelle avec une apparente tranquillité et comme un fait qu'il avait prévu depuis longtems.

—Ecoute, Mathieu, notre intention n'a pas été de te ruiner sans t'offrir des dédommagemens; cela ne serait pas juste. Je te connais tu n'es pas fait pour vivre éternellement dans un trou de terre comme une taupe. Voici ce que nous te proposons; les détenus de Clairvaux qui se sont échappés avec nous sont pour la plupart dans le pays; ce sont des gens de tête et de résolution; au surplus tu les a vu à l'œuvre. Nous avons imaginé de former ici une compagnie.... une société.... Enfin, tu me comprends... le pays est riche, et une vache qu'on emmène par ici, un cheval qu'on extorque par là, cela ne peut pas faire grand tort au fermier. Si tu veux tu sera notre chef, ta ferme sera notre quartier-général. Nous t'avons élu à l'unanimité. Cela te va-t-il?

La proposition de Bel-Ange produisit un tel effet d'horreur sur l'esprit de Mathieu qu'il resta comme anéanti et se contenta d'abord d'agiter la tête sans pouvoir prononcer un seul mot. Dès qu'il put parler, il donna un libre cours à son indignation, s'emporta contre les deux ex-forçats, leur reprochant leur perfidie, leurs crimes; il finit par leur déclarer qu'il les tuerait s'ils reparaissaient à la ferme. Mais Bel-Ange l'interrompit en lui disant:

—Des injures ne sont pas des raisons. Songe que tous les gens qui t'ont connu à Clairvaux te retrouveront partout où tu iras. Au surplus, je veux que tu les connaisses. Nous viendrons chez toi à la brune: nous serons dix, l'élite de la troupe. Fais-nous préparer un repas pour quinze personnes.

Ils prirent congé de lui, et dès qu'ils furent éloignés Mathieu rentra dans l'intérieur de la ferme. Sa physionomie avait quelque chose de sinistre, ses traits étaient altérés et annonçaient l'égarement. Il pria Constance de se rendre à la ferme de Montebourg, située à deux lieues de là, pour demander au maître s'il ne pourrait pas encore lui prêter quelque argent. Mais ceci n'était qu'un prétexte pour l'éloigner, car il ne voulait pas qu'elle fut témoin de la scène qu'il méditait.

Dès qu'il fut seul, il s'empara de sa hache et se mit à frapper indistinctement sur tout ce qui se trouvait sous sa main. En moins d'un instant tous les meubles furent brisés; de la pièce principale de la ferme il s'élança dans le verger et se mit à frapper également sur les arbres fruitiers en lançant au loin ou écrasant sous ses pieds tous les fruits qu'il abattait; puis il descendit dans sa cave et fendit les tonneaux qui s'y trouvaient, de manière que le vin s'en échappât en totalité. Toutes ses idées étaient bouleversées, il répétait en brandissant sa hache une des dernières paroles de Bel-Ange. "Un repas! un repas!" comme pour mieux exciter sa colère. Quand il eut achevé cette dévastation il vint s'asseoir sur un banc devant sa porte, décidé à attendre les convives que Bel-Ange lui avait annoncés. Il furent exacts. Vers la chute du jour Mathieu vit s'approcher de la ferme dix ou douze hommes à figures repoussantes, couverts de haillons, en tête desquels marchaient Sauveur et Bel-Ange.

Eh bien! dit ce dernier en s'approchant de lui, tout est-il prêt?

—Entrez, reprit Mathieu d'un ton calme: la table est mise.

Ils s'élancèrent dans l'intérieur de la ferme en criant: Vive Mathieu Petit! Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'au lieu du repas auquel ils s'attendaient ils ne trouvèrent que des débris de toute sorte. Ils virent que le fermier avait mieux aimé détruire tout ce qu'il possédait que de se laisser piller par eux. Furieux d'avoir été trompés, ils revinrent dans le jardin, où se trouvait Mathieu, décidés à lui faire un mauvais parti. Mais ce dernier avait encore la hache à la main et les invitait par un geste ironique à s'approcher de lui. Les plus hardis hésitèrent, et Bel-Ange leur dit:—Laissez-le, ne voyez-vous pas qu'il est fou?

Mathieu Petit passa toute la nuit à courir à travers champs, sans se rendre compte de la direction qu'il prenait. Il avait réellement perdu la raison et se retrouvait dans la même situation que le jour de la fête de Saint-Pavers, où il avait écouté si fatalement la seule inspiration mauvaise qu'il eût eue dans sa vie. Le lendemain, au point du jour, il rencontra sur la route deux gendarmes qui lui demandèrent s'il pouvait leur indiquer où se cachait un nommé Mathieu Petit, connu dans le pays sous le nom de Jean Morin, fermier du Bessois. Mathieu conjut que les deux ex-forçats l'avait déjà dénoncé.

—C'est moi-même, dit-il aux gendarmes; Mathieu Petit est devant vous!

Il fut aussitôt conduit devant le juge d'instruction de Valognes. Son affaire fut promptement instruite, car il avoua tout. Il fut de nouveau mis en jugement. Le procureur du roi, qui ne connaissait pas son histoire, n'eut pas de peine à la dépeindre comme un homme dangereux, profondément perverti, qui avait déjà d'ailleurs subi une condamnation pour vol domestique, et de plus excité une sédition à Clairvaux, avec bris de prison, meurtre de gardiens, révolte à main armée, toutes circonstances aggravantes.

Mathieu laissa parler tout le monde, le procureur du roi, l'avocat, les témoins; puis, quand le président lui eut adressé la question d'usage: "Avez-vous quelque chose à dire pour votre défense?" il se leva et raconta simplement tous les événemens qui avait précédé son entrée à Clairvaux. Il peignit son amour pour Constance Vincent, dit comment cette fille, qui d'abord ne l'aimait pas, s'était en fin dévouée à lui parce qu'il lui avait donné une preuve de dévoûment qui était devenue l'origine de tous ses malheurs. Il raconta aussi tout ce qu'elle avait fait pour lui tandis qu'il était en prison, ainsi que les circonstances de ses deux évasions. Les auditeurs furent plus d'une fois émus jusqu'aux larmes.

—Cinq ans avaient passés depuis ce temps-là, continua Mathieu Petit en terminant. Il est vrai que j'ai commis autrefois une grande faute, mais c'est la seule; il y avait peut être des circonstances qui l'atténuaient; et d'ailleurs, je l'ai payé cher. Enfin, depuis 5 ans je vis en honnête homme, tout le pays vous le dira. Je n'ai pas passé un jour sans déplorer l'action que j'ai commise et sans en demander pardon à Dieu. Si vous me renvoyez en prison, je sens que j'en mourrai de chagrin. Ma femme aussi en mourra, car elle ne supporterait pas de tourmens pareils à ceux qu'elle a déjà endurés pour moi. Ainsi, au lieu d'une seule personne vous en punirez deux, et sur les deux il n'y en a certainement qu'une de coupable.

Le récit de Mathieu Petit, et surtout l'accent qu'il y mit, touchèrent vivement les membres du jury. Chacun fut dans ce cœur resté simple et candide malgré les fautes qu'on lui reprochait justement. La cour était disposée à l'indulgence; mais l'accusation était trop précise et trop bien prouvée pour qu'on pût prononcer un acquittement. Sur le verdict du jury, la cour condamna l'accusé à une nouvelle prison de trois ans de détention.

Lorsque la sentence fut lue, un cri de désespoir se fit entendre dans l'auditoire, mais l'attention générale était fixée sur l'accusé. Mathieu entendit l'arrêt avec plus de calme que les paroles qu'il venait de prononcer n'avaient pu le faire espérer. Il pâlit, se frappa le front, puis reprit une attitude tranquille.

Au moment où on l'emmenait, on vit une femme qu'il fut impossible d'arrêter franchir la barre qui séparait la foule du tribunal, et se précipiter dans les bras du condamné en s'écriant:—Jamais dit que je ne l'abandonnerais jamais! Je viens tenir mon serment. Elle approcha ses lèvres de celles de Mathieu.

Le condamné fut reconduit en prison, et quelques heures après il fut saisi de violentes douleurs; ses traits se décomposèrent, ses membres se raidirent, et avant la fin du jour il n'existait plus.

Au même moment, Constance expirait aussi.

Cette double mort et les circonstances qui l'avaient précédée produisirent une vive impression dans le pays. Les médecins dissertèrent longuement sur l'effet mortel que peut produire une forte secousse morale. Mais, à l'autopsie, ils reconnurent que les deux époux étaient morts empoisonnés, et avaient dû prendre presque en même temps, une dose égale d'une substance extrêmement subtile. Cependant, disait-on, comment Mathieu Petit a-t-il pu se procurer du poison, lui qu'on a surveillé de si près dans la prison, parce qu'il avait manifesté l'intention de se tuer s'il était condamné de nouveau?

On oubliait qu'il avait aimé une femme avec un dévoûment sans bornes, et qu'à son tour, pour dernière preuve de son dévoûment, cette femme lui avait donné un baiser d'adieu.

J. A.

☞ Mr. JAMES D. DENEGRE sera soutenu à la prochaine élection d'alderman pour le premier district de la première municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer que M. JOHN DAVIS sera soutenu par un grand nombre de votants comme candidat à la place d'alderman du 1er District de la 1ère municipalité, en remplacement de Mr. Philippe Lafonta, décédé. 12 nov

☞ Veuillez annoncer M. J. F. Barthelemy comme candidat à la place d'Alderman du 1er. District de la Municipalité No. 3, devenue vacante par la démission de M. G. Mo tamet.
21n PLUSIEURS VOTANS DU 1er. DISTRICT.

MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS.
Rue de Chartres No. 26.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de recevoir par le navire Vaillant du Hâvre, un superbe assortiment d'articles de fantaisie et nouveauté, que Mme. Scanlan offrira en vente samedi matin 29 du courant. D. P. SCANLAN,
27 nov—3 No. 26, rue de Chartres.

MADAME LEON, rue Royale, no. 106, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment de modes et nouveautés, ainsi que chaussures, surtout pour enfants, qu'elle mettra en vente, Samedi 28 courant.
27 nov—3

MODES ET NOUVEAUTÉS.
Rue Chartres No. 70, entre Bienville et Conti.
MADAME PETIT, marchande de modes et de nouveautés, a l'avantage d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises arrivées par le Vailiant, demain et jours suivans.
L'extrême fraîcheur des articles et le goût qui a présidé à leur confection sont un sûr garant pour les personnes qui en feront l'acquisition qu'elles seront satisfaites.
MDE. PETIT saisit cette occasion pour informer les dames qu'elle se charge de la confection des robes en tout genre et généralement de tout ce qui se rapporte à cette branche d'industrie. 27 nov—6

MADAME MACÉ a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés d'hiver samedi, 28 courant. Elle espère qu'elles l'honoreront de leur visite.
27 nov—6 Encoig. Chartres et Toulouse.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Dejoux et Fernandez, sont priées de se présenter d'ici au 26 décembre prochain chez le soussigné, pour en obtenir le réglement.
DEJOUX, Encanteur,
27 nov—3 103, rue de Chartres.

VERRE A VITRE—201 caisses verre à vitre de différentes grandeurs, en débarquement du navire Archer, et en magasin d'importation antérieure, formant l'assortiment le plus complet, à vendre par
27 nov—3 J. ALBERT, rue St. Louis.

A LOUER—Un bureau au second étage dans la rue du Camp No. 27. S'adresser, rue du Camp No 14. 17 nov

DERNIÈRES DATES			
New York	nov 16	Liverpool	oct 20
Boston	nov 14	Londres	oct 18
Philadelphie	nov 17	Havre	oct 18
Washington	nov 17	Paris	oct 17
Baltimore	nov 17	Bordeaux	oct 11
Charleston	nov 17	Madrid	oct 6
Vera-Cruz	oct 17	Vienne	oct 5
Tampico	sep 27	Havane	nov 11
		Honduras	nov 11

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1840.

Espèces	[illegible]	pour cent prime
Billets	8 @ 2	pour cent prime
Notes des Etats-Unis	du pair à 1 pr.	
Souverains	2 @ 3	do.
Doublons	16 @ 16	
de	16 @ 17	
Américains	2 @ 3	pour cent prime.

MARCHÉ DE LA NLLE.-ORLEANS.

Jeudi soir, 26 novembre 1840.

Le marché de [illegible] continue à être actif, et les transactions d'aujourd'hui s'élèvent à près de 4000 balles, à des prix qui sont évidemment en faveur des vendeurs. Parmi ces ventes, nous signalons [illegible] balles Louisiane et Mississipi, à des prix qui ne sont pas encore connus; 800 de 8 à 8¼; 110 do à 8¼; 70 do à 8½; 63 do [illegible] et 430 des districts de l'Ouest à 8 cents. Nous avons [illegible] altéré nos côtes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Havre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 3-8 à [illegible]
Ordinaire,	8 1-4 à 8 1/2
Bon ordinaire,	8 4-4 à 8 7/8
Bon ordinaire et petit courant,	9 1-4 à 9 1/2
Petit courant et courant,	10 1-1 à 10 3/4
Bon courant	11 à 11 1/2

Il s'est vendu environ 160 boucauts de Sucre aujourd'hui à nos premiers prix, c'est-à-dire de [illegible]. Nous ne connaissons aucune opération sur les Mélasses.

Les détenteurs de farine ont élevé leurs prétentions et demandent aujourd'hui $4 75 pour la farine de Cincinnati superfine. Nous ne sachions pas cependant qu'il se soit fait aucune vente au dessus de $4 50 prix auquel quelques lots ont été vendus aujourd'hui.

Nous n'avons aucun changement à signaler pour les provisions. Porc clair Mess $17; Mess 16 @ 16 50 Prime 14 @ 14 50. La graisse est calme à nos côtes de 10 @ 10½ pour la meilleure qualité. Plats-côtes 8½ @ 9. Epaules 6½ @ 7.

Le Whiskey a été en assez bonne demande et il s'est fait des ventes sur la levée à 22 cents.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Hettinger, Sill, New York, S & J Whitney.
Brick Chapman, Thomas C, Charleston, J L Levy.
Nav. à vapeur Neptune, Rollins, Galveston, J Reid.
Goel. Eagle, Cutler, Havane, G H Ashbridge.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hudson, McMillan, de la passe NE. avec le navire Telumah, et goelettes Robt Center et Barton.
Navire Zelumah, Glidden, du Havre, le 29 septembre, au capitaine.
Goelette Barton, Gifford, de la Havane le 14 nov. au capitaine.
Goelette Robt Center, Shepherd, des Attakapas, au capitaine.
Bat. à vapeur P Miller, Funston, de Yazoo City.
" " Sultana, Tufts, de Millsburg.
" " Angora, Bellock, du Bayou Sara.
" " John Armstrong, Streck, de Lafourche.
" " Swan, Vanguort, de Lafourche.
" " Robt Fulton, Hooper, de Baton Rouge.
" " Livingston, Clark, de Port Hudson.
" " Hail Columbia, Riley, de Rodney.

En rivière,—Bateau de remorque Postboy, Kenny de la passe NO. remontant avec navire Henry, balter, de Londres; nav. Alabama, Berry, de New-York.
Navire London, Patten, de Baltimore.
" Leon, Westcott, de Castine.
" Northampton, Mann, de Boston.
" Lyons, Agry, de Liverpool.
" St. Louis, Marks, de Philadelphie.
" Cornet, ———
2 Barques à l'ancre sur la Barre SO.
2 bricks et une quantité de petits bâtiments dans la rivière.

MEMORANDA.

Brick Selma, toujours échoué à Grand Prairie.
Helé I 24 oct. lat. 45, long. 46, brick Patra, 15 jours de Salem, pour Cayenne.

☞ La goelette Water Witch, de la Havane, a commencé à décharger aujourd'hui. Les consignataires sont requis d'envoyer leurs permis et recevoir leurs marchandises.
26 nov A. CAPDEVIELLE & Co.

☞ AVIS.—Le steamer SAVANNAH, retournera de l'entrepôt de charbon aujourd'hui, et sera prêt à recevoir du fret, au wharf en face de la rue Conti, pour Galveston, Texas. BOGERT & HAWTHORN,
26 nov 63, rue Gravier.

☞ Des avances en argent seront faites sur consignations de coton adressées à J. J. Andrews & Bros. etc., par
24 nov ANDREWS & BROTHERS, Douane.

PERDU.
150 PIASTRES en divers billets de Banque et Municipalité. Une récompense honnête sera donnée à celui qui les rapportera à l'Imprimerie de l'Abeille.
27 nov—3

EN VENTE AU MAGASIN DE E. FREMAUX, 147, rue de Chartres
Replique de M. E. Mazureau, avocat général, aux avocats de l'accusé, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane *Contre* Hyppolite Trousette, accusé d'avoir tué Paulin Prud en duel.
Sténographie par T. W. Collens, avocat.
17 nov—3

VIEUX Vin de Porto—30 caisses, à vendre par
27 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane à 3 jours de vue, à vendre par
27 nov R. GRONING & Co.

MOUTARDE—50 caisses de Londres, à vendre par
27 nov FIELD & Co, 73, Bienville.

BRODEQUINS RUSSES—60 caisses, à vendre par
27 nov FROST & Co, 8 Douane.

BŒUF—40 barils bœuf prime, à vendre par
7 nov G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

FARINE de Blé Noir, à vendre par N D CHAMBERLIN,
27 nov 75, Magasins.

PORC Mess, en magasin à vendre par
27 nov N D CHAMBERLIN, 75, Magasin.

BILLETS de la Trésorerie, à vendre par
27 nov—3 BLANCHARD, EIMER & Co. 25, Bienville.

TRAITES sur New York, à vendre par
27 nov—3 BLANCHARD, EIMER & Co. 25, Bienville.

TRAITES sur Paris, à vendre par
27 nov—3 BLANCHARD, EIMER & Co. 25, Bienville.

HOCK—30 caisses vieux vins de Hock, à vendre par
27 nov A. DURAND, rue Bienville.

CHANGEMENT DE MAGASIN.
HENRY A. NORCROSS & Co, ont transporté leur magasin, rue Gravier no. 40. 27 nov

CHEMISES de Flanelles rouges—100 douzaines, à vendre par FROST & Co,
27 nov 8, Douane.

CHAPEAUX à la mode pour hommes, et de de Russie, à vendre par FROST & Co,
27 nov 8, rue de la Douane.

TRAITES sur New-York, à vue, à vendre par
27 nov ANDREWS & BROTHER, 60, rue du Cam.

RIZ—100 barriques riz nouveau, en débarquement du Lime Rock, à vendre par G BEDFORD & BECK,
27 nov 24, Douane.

BAS DE LAINE, 1/2 bas, gants et mitaines, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
27 nov 50, rue Royale.

CACAO—50 sacs de très bonne qualité récemment reçus à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
27 nov 50, rue Royale.

GENIEVRE de Hollande—10 pipes marques de l'Uni corn et du Cerf, d'importation directe, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
27 nov 50, rue Royale.

MOUCHOIRS de Madras et de Vérone; do. do. soie et coton et châles à vendre par
27 nov HAGEDORN & CRAMER, 50 Royale.

JAMBONS DE WESTPHALIE et Saucissons de la meilleure qualité, en débarquement de la barque Ami, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
27 nov 50, rue Royale.

BŒUF—120 barils bœuf prime, mesqué;
20 demi barils do do;
60 barils Mess dito;
40 barils bœuf rounds, à l'inspection
et à vendre par MAHARD & BROTHER,
27 nov 38, Nouvelle Levée.

PORC—200 barils porc clair, mess et rump.
20 demi barils porc mess pour famille, à l'inspection et à vendre par MAHARD & BROTHER,
27 nov 38, Nouvelle Levée.

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest en magasin et à vendre par MAHARD & BROTHER,
27 nov 38, Nouvelle Levée.

POIS—20 barils pois blanc, en magasin et à vendre par
27 nov MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle Levée.

JAMBON—60 futailles jambon plat côte de Cincinnati en magasin et à vendre par MAHARD & BROTHER,
27 nov 38, Nouvelle Levée.

SUCRE raffiné de Boston—caisses et barils de sucre cassé et en pains, à vendre par
27 nov H A NORCROSS & Co, 40 Gravier.

NOIX MUSCADES—20 sacs muscades; 20 sacs piment; 19 barils poivre de Bayonne, à vendre par
27 nov FIELD & Co, 73, Bienville.

BŒUF—50 barils Mess et prime en débarquement du steamer Mississipi, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
27 nov 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE et Corde d'Emballage—340 pièces toile forte du Kentucky; 300 rouleaux de corde do, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
27 nov 111, rue Tchoupitoulas.

PORC—150 barils de qualité inférieure, à l'inspection et à vendre par LAYET & AMELUNG,
27 nov 111, rue Tchoupitoulas.

FARINE de Blé Noir—100 barillets et 100 demi dito blé noir, en debarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre à bas prix par JAS. D. DENEGRE,
27 nov 16, Douane.

BEURRE de Goshen, en débarquement du Troy, à vendre par N D CHAMBERLIN,
27 nov 75, Magasins.

POIVRE et Thé, en débarquement du Franckfort, à vendre par N D CHAMBERLIN,
27 nov 75, Magasins.

CHARBON de Cannel en bonnes et fortes barriques, à vendre à $10 la barrique, en débarquement du Powhattan, en face de la rue St. Joseph. 27 nov—3

CHARBON de Cannel en masse et en boucaut, sur la levée, en face du chemin de fer, à vendre par
ALEX. GOW,
27 nov 29, rue Bienville.

BIERRE ET PORTER—en caisses d'une et de 3 douz. à vendre par ALEX. GOW,
27 nov 29, Bienville.

VIN de Porto—en caisses d'une et de 3 douz. à vendre par ALEX. GOW,
27 nov 29, Bienville.

SALDERATUS—10 barriques, en débarquement et à vendre par FIELD & Co,
27 nov 73, Bienville.

PORC mess, m.o. et prime à l'inspection de Bozant, à vendre par J. ALBERT,
27 nov—3 No. 26, rue St. Louis

FERBLANC de Pontpool, constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par
27 nov A. DURAND, rue Bienville

VIN de Madère garanti de 1ère. qualité à vendre par
27 nov A. DURAND, rue Bienville

CHAMPAGNE—100 caisses vin de Champagne de différentes marques à vendre par A. DURAND,
27 nov rue Bienville

LIQUEURS du Pays—60 barils eau de vie américaine, 1ère. preuve; 100 do do; 100 do genièvre marque de Janare; 10 do alcool, en débarquement du Yazoo, à vendre par FIELD & Co,
27 nov 73, Bienville.

AVIS—Une dame parfaitement recommandée, pourant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, le dessin et en général toutes les branches d'une bonne éducation, désire obtenir quelques élèves parmi les familles en ville ou dans des pensions de demoiselles.
S'adresser pour références à Mr. J. H. Raboteau, No. 8, rue Philippa, vis-à-vis la Maison d'Etat.
4 nov—30

GRENIER à louer—A louer le haut de la maison d'entrepôt, située rue de la Douane, près de la rue de Chartres, se composant de deux jolis greniers, loués à $450 par an. S'adresser sur les lieux. 16 nov—10

TRAITES sur [illegible] barillets prime en [illegible] à vendre par
26 nov BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. [illegible]
[illegible]
SAMEDI, 28, à 5½ heures, P. M.
La Loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles, à 3½ heures, p. m.
78 Numéros—13 sortants.
1 Lot de $15,000
1 Lot de .... [illegible]
1 Lot de .... [illegible]
[illegible] prix montant à $123,500
Billets, $5 00—Coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
27 nov 38, rue de Canal

John L. Lewis et autres vs. William McQueen, pour un [illegible].

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 19,720—Les créanciers de William McQueen sont par le présent notifiés d'avoir à se présenter en l'étude de Mr. H. B. Cenas, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi, 4 de Janvier 1841, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération le contenu de la pétition enrégistrée ce jour dans la Cour susdite, dans le procès ci-dessus; en attendant, que toutes procédures judiciaires contre ses personne et ses biens sont suspendues. Mr. John Claiborne est nommé pour représenter les créanciers absents du dit [illegible] dans cette cause.
Par ordre de la Cour.
Ce 20 Novembre 1840. F. LE BLANC,
27 nov—8, 1ps. Député Greffier.

Anne Elizabeth St. Pest, veuve Laingé, contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. District Judiciaire—No. 19,717—La cession des biens par l'insolvable ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. C. W. Foulon, notaire public, le lundi 7 décembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires de ladite insolvable et en attendant, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Témoin l'hon. [illegible], juge de ladite Cour.
Ce 26 novembre 1840. F. LEBLANC,
27 nov—3, 2ps dép. Greffier.

LINGE DE CORPS ET HABILLEMENTS.
UN magnifique assortiment de chemises de toile avec et sans jabots; do coton fin, avec le devant et le col en toile; do de mousseline de fantaisie.
AUSSI:
Chemises de mérinos extra, do de flanelle, do de coton, do de laine d'agneau d'Ecosse, avec le devant double et simple; et caleçons; cols et cravattes de fantaisie; gants de castor, de chevreuil, de mérinos, et de Berlin; bretelles de toutes sortes, &c.
MEAKINGS & KETCHAM,
27 nov encoig. Bienville et Vieille Levée

CAFÉ de la Havane—300 sacs café fin vert, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par
27 nov ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde de 46 à 47 pouces de largeur et très forte, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. GREEN & BROTHER,
27 nov No. 86, rue Gravier

SACS en paire de différentes dimensions, à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER,
27 nov 86, rue Gravier

RAVENS duck, à vendre par GEO GREEN & BROTHER,
27 nov 86, rue Gravier

PORC clair et mess, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
27 nov 6, rue Gravier

HUILE de palma christi—7 barils No. 1, à vendre par
JUSTUS VAIRIN & Co.
27 nov No. 17, rue du Commerce

TOILE d'emballage de l'Inde—250 pièces toile d'emballage de l'Inde à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
27 nov No. 17, rue du Commerce.

BŒUF—300 barils bœuf prime; 50 do rounds et 30 de mess à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
27 nov No. 17, rue du Commerce.

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest, dont une partie est en rouleau, à vendre par
JUSTUS VAIRIN & Co.
27 nov No. 17, rue du Commerce

FROMAGE—16 barriques fromage de l'Ouest, qualité prime, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
27 nov No. 17, rue du Commerce

MELASSE de la raffinerie—8 barils mélasse de la raffinerie, en débarquement via la rue St. Louis et à vendre par ALLAIN & TREMOULET,
27 nov No. 11, rue Conti

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs par
W. E. & R. MURPHY,
27 nov 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

CHARBON, Bois, Sables, Briques, Chaux, Goudron, Planches, constamment en mains, et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
27 nov 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

AUX Personnes qui tiennent hôtel et pension.—Les soussignés feront une assez jolie réduction à ceux qui contracteront avec eux pour le bois et le charbon.
W. E. & R. MURPHY,
27 nov 132, Vieux Bassin et 137, rue des Remparts.

BOUTEILLES et Fioles—100 paniers bouteilles de Madère vides, 150 caisses fioles, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
27 nov 23, rue de la Commune.

ESPRIT de Thérébenthine—30 barils en débarquement du navire Archer, à vendre par
27 nov JARVIS & ANDREWS, 29, Commune.

BLANC de Plomb—3000 barillets No. 1 et 2 de Boston, de New-York, de Philadelphie, et St. Louis, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
27 nov 29, rue de la Commune.

VERRES de Vitres—750 caisses verres de vitre à couronne, de Waterford, de Baltimore et de l'Ouest, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
27 nov 29 rue de la Commune.

VINGT CINQ PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de la briqueterie du soussigné, gommé habitation au-dessous des casernes des E. U. le nègre nommé STEVENS, âgé de 24 ans, taille de 5 pieds 3 pouces et parle bien, est boucher, et il s'est employé ces dernières années comme garçon à l'Hôtel des Etrangers, tenu par M. Marty. Il est connu en ville, et il est probable qu'il cherche à se procurer du travail. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le remettra par M. J. Vairin, 8 adresser à Mr. Forstall, Roman & Co. ou au soussigné.
27 nov—6 F. S. M. COIRON.

IL est sorti de chez le soussigné il y a dix jours, une CHIENNE toute noire, de race Setter; elle a sur le dessous du col un peu écorché, par le collier de force. La personne chez laquelle elle se trouve est priée de la faire savoir au soussigné.
27 nov—6 P. E. CROZAT.

ÉGARÉ OU VOLÉ.
Depuis le 19 de ce mois un CHEVAL américain, bai, [illegible] ayant les quatre pieds noirs, une crinière très grasse, sans autre marque apparente qu'une très petite étoile blanche au front.
Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera ce cheval, à la fabrique de chandelles, rue des Champs Elysées et Bons Enfants. 27 nov—3

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises telles que:
Habits,
Redingotes,
Paletots, } confectionnés dans le goût le plus nouveau
Surtouts,
Pantalons,
Draps de toutes espèces,
Gilets de toutes sortes,
Cravates longues et courtes du meilleur goût,
Gants blancs et de couleurs, confection Jouvin,
Satins et casimirs très nouveaux,
Robes de chambre,
Caleçons de toile et de coton &c. &c.
Qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, Chartres 123.
26 nov CORDEVIOLLE & LACROIX.

MODES, NOUVEAUTÉS, COUVERTURES.
MAINTENANT reçu de Paris:
Fleurs artificielles, en velours et batiste.
Un superbe assortiment de:
Dessus de Chapeaux en tulle et blonde.
Chapeaux et Chapeaux de dames, de Paris.
Bonnets et Palatines du dernier goût.
Bijouterie fausse en boutons, épingles et boucles d'oreilles, un joli assortiment de Cuillères à café, dorées au feu, tout ce qu'il y a de plus joli.
Une balle de Couvertures de laine, française, à vendre en lots au gré des acheteurs, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. WM. BEROER.
26 nov—3 12, St. Louis, entre Chartres et la Levée.

RAWLON, WRIGHT, HATCH & EDSON.
Graveurs de billets de Banque.
ONT ouvert de nouveau leur atelier à l'encoignure des rues Royale et Conti.
C. L. LEVY, Jr., a transporté son bureau rue de la Douane, No. 30, près de la rue de Chartres. 10 nov

MADAME AUBE sage femme, reçue par la faculté de médecine de Paris, et par la société médicale de cette ville, informe les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer son domicile rue Ste. Anne, entre Bourbon et Dauphine, No. 115. Elle ose espérer qu'après avoir subi un examen favorable, elles voudront bien lui accorder la même confiance que par le passé; elle portera toujours les mêmes soins aux dames qui réclameront ses services. 26 nov—3

BILLETS ÉGARÉS OU PERDUS.—Le public est prévenu de ne pas négocier deux billets souscrits par H. Schopfer à l'ordre d'Auguste Favre en date du 21 courant; l'un de la somme de cent piastres à trente jours; l'autre de cent soixante piastres à soixante jours. Le paiement en ayant été arrêté ils ne pourront servir qu'au propriétaire soussigné, qui donnera une récompense à la personne qui les lui remettra, encoignure Marais et Bayou.
26 nov—3 ADOLPHE MERLE.

IL a été perdu Lundi 23 du courant, dans la rue de Chartres, à partir de la rue Conti jusqu'à la rue St. Pierre, un fléau de balance plate-forme. On offre de payer la valeur du fléau à la personne qui le rapportera au No. 31 rue Condé. 26 nov—1

AVIS.—Toutes les personnes porteurs de polices—ouvertes de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile, de la compagnie d'Assurances Maritimes et contre les incendies de l'Ouest et de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, sont prévenues que le steamer Roanoke est tayé des livres des dites compagnies. 26 nov—3

LANGUE FRANÇAISE.—F. LE BARBIER, récemment arrivé dans cette ville, se propose de donner des leçons de français dans les pensions et ou les familles particulières.
Pour les conditions, s'adresser à F. Le B, tous les jours entre midi et 3 heures, chez Mme Procter, rue du Canal, No. 73.
Références—Messrs. Millaudon; Kuhn, Daron & Co. Blanchard, Eimer & Co.; et St. Georges. 26 nov—3

A VENDRE.
LE beau tableau en mosaïque représentant un Perroquet. Provenant de la succession Nicholas Girod. Pour les conditions, s'adresser à O. B. DEJOUX,
26 nov—8 103, rue de Chartres.

PIANOS de Pleyel, à vendre par C. F. WILHELMI,
Rue Royale No. 300, entre St. Philippe et Ursulines
24 nov—4

553 SURONS de Tabac de Cube majeure partie cape, 294 sacs café de St. Iago,
2 boucauts do do do
3 tierçons do do do en débarquement de la goelette Bella del Mar, en vente par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov 26, Vieille-Levée.

84 SACS Café de la Havane,
600 Cigares de différentes marques, Regalias, Canones, &c.
15 barils cigarettes,
75 barriques de vin Médoc St. Julien et St. Estèphe,
100 caisses de vin do do do
9 petits barils vin doux de Malaga,
3 ballots 50 pièces toile de Russie,
9 160 " de Ravens Duck,
8 services linge de table du Bearn, en magasin en vente par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov 26, Vieille-Levée.

A VINGT CINQ CENTS L'AUNE.
BELLES indiennes françaises, nouveaux desseins; ainsi qu'une grande quantité d'autres articles à bon marché, à vendre aux magasins des soussignés.
FAUCHON FRERES,
Encoignure Bourbon et Conti, encoignure Toulouse et Dauphine, et Maison Rouge, entre les deux marchés.
21 nov—8

AVIS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, et offre en vente à son magasin, les articles suivants, aux prix les plus modérés:
Vestes de toute sorte; mitaines de toutes grandeurs et assorties, pantalons et gilets, flannelle pour hommes, camisoles rosées en cachemire, gros gants laine pour hommes; fourneaux pour fers à repasser, à 2, 3, 4 et 6 fers; articles à l'usage des selliers, de toutes grandeurs; ornements mécaniques de tous grades, articles de billard, articles de chasse et de pêche; jeux de boston, (dits reversi ou bêtes) de tous les prix, pommade, crème de rose, eau de cologne, draperie de billard de toutes les qualités, fontaines en zinc et cafetières en ferblanc de toutes grandeurs, &c.
P. LEVERRIER,
21 nov—6 103, rue de Chartres.

A VENDRE—Un cabaret situé encoignure Enghein et Levée, bien fourni d'articles dans la ligne et bien achalandé. S'il n'y a pas samedi 28 courant, le susdit cabaret n'est pas vendu à l'amiable, il sera ce jour vendu à l'encan en bloc ou en détail au gré de l'acheteur. S'adresser sur les lieux à (21 nov—7) LANSALADE & Co.

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de charpente constamment en vente par le soussigné au Bassin Carondelet entre St. Claude et Tréme. (24 nov) CHAUCHON & LEROY.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 29 Novembre 1840.

L'AMBASSADRICE,

Opéra en 3 actes, de Scribe et Auber.
Acteurs: MM. Bauce, D'Arnaud, Cœuriot, Mlle. Calvé, Mme. Bamberger, Darmand. Mme. Hecce.

LA MAISON EN LOTERIE,

Vaudeville en un acte, de Picard.
MM. Mathieu, Otermod, Clément, Langrenet.
Mmes. Clément, Rose Boutiquet, Chapeau d'Homme.
Ordre du spectacle:
1o. La Maison en Loterie. 2o. L'Ambassadrice.
On commencera à 6 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.

Avant Dernière représentation de MAZEPPA
Pour laquelle M. Lewellen et son cheval Timour ont été engagés.
Vendredi 27 Novembre 1840,
MAZEPPA,
Ou le cheval indompté de Tartarie.

Mazeppa,	M. Lewellen,
Abder-Kahn,	" Conner,
Drolinski,	Sefton,
Olinski,	Ms. Magnum,
Zemilie,	" Farren.

Précédé de la farce de
HUNTING A TURTLE,
Jouée par MM. J. Greene, Conner, Sanky, et Maynard.
Prix d'entrée:
Premières........................$1
Loges privées.................1 25

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 28 NOVEMBRE,

BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée pour Cavaliers..........$2.
26 nov MITAUD.

GRANDS BALS MASQUÉS.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals

PARÉS ET MASQUÉS

auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.

La salle vient d'être peinte et décorée à neuf, de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles, valses, &c., tant du Nord des Etats Unis que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est strictement observé dans cet Etablissement ne peut que contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 28 nov

M. F. KROLL, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir quelques contredanses, valses et quadrilles et galops, composés par Mr Musard et Tolbecque, arrangés en quintette, valses et cotillons de J. Strauss pour le grand orchestre.

Il se propose de reprendre cet hiver, conjointement avec son frère, Mrs. Dantonnet et Miolan, les soirées particulières.

S'adresser à son domicile 133 rue du Maine, encoignure Dauphine, ou à son frère, passage de la Bourse, bureau de M. Didion. 25 nov—14

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEMMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'exécution des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, Banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, serénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 50 instrumentistes.
S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merle, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—8m

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le steamer ADRIATIC, capitaine Perry, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Gravier ou à
25 nov J. LANDIS & co. 14, rue Poydras.

POUR LAFOURCHE et les ports intermédiaires—Le steamer SWAN, capitaine Pancoast, partira pour le port ci-dessus aujourd'hui le 27 courant à 2 heures P. M.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
27 nov HENRY TETE, 13, Conti

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de New York—Le packet SHAKSPEAR, capitaine Allen Minor, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF,
26 nov 49, rue du Camp.

POUR BOSTON—Nouvelle ligne de Packets—Le packet TALLEYRAND, capitaine Dodge Henry, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face du chemin de fer, ou à
JOHN A MERRITT,
26 nov rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne d'Orléans—Le trois mâts paquebot OCONEE, capitaine Johnston, prend maintenant sa cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY,
25 nov 86, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—(Ligne de Hart's) Le trois mâts ARCHER, capt. Marston, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au poteau au-dessus du marché aux légumes ou à J D DENEGRE, agent,
25 nov 16, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick bien connu, JULIA & HELEN, peut prendre 100 barils sur le pont, et recevoir quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24 nov 24, rue de la Douane

POUR LA HAVANE—Passage seulement—Le brick de premiere classe et fin marcheur EMPRESARIO, capt. Colmes, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord en face de la rue Jefferson ou à JOS. PHRATS,
24 nov No. 16, rue Toulouse

POUR LA HAVANE.—La goelette SABINA, capitaine Young, ayant les 2/3 de sa cargaison engagée, partira positivement Jeudi prochain, le 26 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 nov R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.
La goelette packet EAGLE, capitaine Cutler, partira positivement mercredi. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
24 nov J H ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick fin voilier ENERGY, capitaine Sellew, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 nov J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR NEW-YORK.
Le nouveau brick A. J. GALVESTON, capitaine Burn, sera immédiatement expédié, pour fret et passage ayant de très belles chambres, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
24 nov 97, rue du Camp.

POUR VERACRUZ—La goelette CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co,
26 nov 86, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MANCHESTER, capitaine Hewitt, à besoin de 200 balles coton pour se remplir, et partira samedi prochain. S'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co.
24 nov 25, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le paquebot fin voilier, A. J. COLUMBIANA, capt. Barker, ayant des emménagements superbes pour les passagers, partira le 8 décembre positivement. S'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co.
24 nov

POUR LE HAVRE—Le navire américain A. I. EDMUND PERKINS, capitaine Ingersoll, en chargement pour le Havre, peut prendre 800 à 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 nov F. PERRET, 58, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire RUSSELL GLOVER, capt. Howes, classe A 1, ayant les 3/4 du tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 nov 97, rue du Camp.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.
Comité d'arbitres pour novembre 1840.

MM. W. C. Mylne,	MM. John Martin,
M. Musson,	E. Maliard,
Mi. Moore,	S. K. McMurdo,
J. A. Merritt.	14 nov.

ROBERT J. KER,
AVOCAT,
No. 36, rue Royale, encoignure de la rue de la Douane
21 nov—15 Nouvelle-Orléans.

JOHN L. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 60, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
26 nov—1 m

G. WESTFELDT & BRO.
Négociants Commissionnaires.
A la Mobile.
Feront des avances libérales en argent sur envois de produits adressés à eux. 18 nov

MODES & NOUVEAUTÉS—Avis aux Dames de la Nouvelle Orléans et à celles de l'extérieur, Madame JONC, modiste, a l'honneur de faire savoir que mardi 10 novembre, elle fera l'ouverture de plusieurs caisses de chapeaux pour dames, fillettes et enfans, un grand assortiment d'autres marchandises de modes qu'elle vient de recevoir par le navire Austerlitz du Hâvre, et qu'elle offre à vendre à des prix très modérés. Madame Jonc ose espérer que les Dames voudront bien l'honorer de leur confiance comme par le passé. Elle profite de cette occasion pour leur en témoigner sa reconnaissance.
Rue de Chartres, No. 85, encoignure Douane, entresols rue Royale, No. 170. 9 nov.

AVIS—MAISONS NEUVES ET TRES COMMODES à louer immédiatement—Une située rue d'Enghien entre St. Ferdinand et Port.—Plusieurs autres situées encoignure Ste. Anne et Claiborne, faubourg Tréme—Une autre, rue St. Philippe en face la salle Washington. Pour les conditions qui sont avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123. 19 nov—10

A LOUER—Les Magasins situés au dessous de l'Hôtel St. Charles, actuellement occupés par M. Gibson, pour un reading room. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Bourse. 10 nov

BONNE OCCASION POUR LES PERSONNES QUI TIENNENT MAISON!
A VENDRE.
UNE MAISON DE RÉSIDENCE et l'ameublement d'une dame qui est sur le point de quitter cette ville. La maison est située dans la seconde municipalité, dans un voisinage respectable, et également bien placée pour une petite famille.
L'ameublement est complet, avec le linge de table &c.
Conditions—un quart comptant; 1/3 à 90 jours, et la balance à 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
La rente de la maison est de $500 par an.
S'adresser à J. A. BEARD & FERNET, rue de la Commune, No. 50.
A louer à bas prix deux domestiques appartenant à la même dame. 24 nov—10

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public que Lundi 14 du courant, il fera l'ouverture pour son compte du restaurant de la Salle d'Orléans. Il espère par le zèle qu'il portera à son établissement et la promptitude au service mériter la confiance générale.
Les prix seront très modérés.
12 nov—15 L. BOUDRO.

CUCULLU, LAPEYRE & Co. ont transporté leur magasin dans la rue de la Vieille-Levée, No. 26, entre les rues de la Douane et Bienville. 19 nov—10

MR. AMAND peintre de portraits, de retour à la Nouvelle Orléans, prévient le public que son atelier est toujours ouvert, rue Royale, no 164, entre St. Pierre et Toulouse. 20 nov—6

LES soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de chapeaux de Paris, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés en gros et en détail.
JN. BERCIER & Co.
No. 131, rue de Chartres, à côté de la Banque des Améliorations.
13 nov—6

CASQUETTES—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment de casquettes de Loutre et de Castor extra fins, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
19 nov—6 J. BERCIER & Co, 131 Chartres.

ON demande un jeune nègre âgé de 15 ans, actif et intelligent. S'adresser dans la rue du Camp No 14. 6 nov

SEL—6,300 sacs sel fin et gros de Liverpool, en une quantité au gré des acheteurs, à vendre par E. T. JENKINS,
25 nov Ens. Poydras et des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de propriétés foncières de valeur.

IL sera vendu Jeudi, le 10 décembre prochain, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins:

Cet îlet bien situé et connu sous le nom de Roberts Garden, compris entre les rues Nayades, Erato, Apollo et Thalia, divisé en vingt-huit beaux lots à bâtir, et désignés sur le plan du No. 1 au No. 28 inclusivement.

Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Thalia, mesurant 20 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Thalia.

Le lot No. 2 a une même dimension que le No. 1.

Le lot No. 3 mesure 20 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds. Il y a une maison ou lots sur les No. 2 et 3.

Les lots No. 4, 5, 6 et 7 ont les mêmes dimensions que le No. 3.

Le lot No 8 mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue Nayades sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 9 qui forme une encoignure mesure 20 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Erato. Il y a sur ce lot une maison de résidence en bois.

Les lots Nos. 10, 11, 13 et 14 mesurent chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes.

Le lot No. 12 mesure 26 pieds de face à la rue Erato, et la même profondeur que les Nos. 10, 11, 13 et 14.

Les lots No. 15 au No. 23 font tous façade à la rue Apollo, et ont chacun 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 15 forme l'encoignure des rues Apollo et Erato, et a 23 pieds de façade.

Le lot No. 16 a 26 pieds 9 pouces de façade.

Les lots No. 17 au No. 21 ont chacun 20 pieds de façade.

Les lots Nos. 22 et 23 ont chacun 20 pieds de façade, le lot No. 23 forme l'encoignure des rues Apollo et Thalia.

Les lots Nos. 24, 26, 27 et 28 mesurent chacun 25 pieds 9 pouces de face à la rue Thalia, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No. 26 a 29 pieds de face à la rue Thalia, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes.

Conditions—Un quart comptant; la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets souscrits et endossés par l'acheteur seulement, aucun endosseur n'étant exigé; les dits billets portant hypothèque sur la propriété vendue et intérêt à raison de dix pour cent à partir de leur échéance dans le cas où ils ne seraient pas payés à cette époque.

Les actes de vente devront être signés et les conditions de la vente remplies dans les 10 jours qui suivront celui de la vente, autrement l'adjudication sera considérée comme nulle.

N. B. La location des propriétés ci-dessus tant à cause de leur position dans des endroits élevés, de leur voisinage florissant et de la grandeur des lots, rend ces propriétés dignes de l'attention des personnes qui désirent acheter des lots pour bâtir, et les conditions avantageuses de la vente ne peuvent les rendre qu'au plus favorables.

Les actes de vente par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 nov—13

Succession de feu Félix de Armas.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, siégeant en cette ville, daté le onze Novembre courant, il sera vendu le Samedi 26 Décembre prochain (1840) à midi, en la Bourse St. Louis, de cette ville, rue St. Louis, les propriétés foncières et esclaves ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Félix de Armas, savoir:

BIENS FONDS.

1° UN LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, District des Architectes, rue Moreau, entre les rues du Port et St. Ferdinand ayant mesure anglaise 26 pieds 5 pouces de face à la rue Moreau, et s'étendant entre lignes parallèles, jusqu'à la ruelle dite des Architectes, mesurant de l'une à l'autre rue 120 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; désigné par le No. 4; ensemble la maison à étages et autres bâtisses en briques qui sont dessus.

2° DEUX AUTRES LOTS DE TERRE, situés au même faubourg, même District, rue Moreau, entre les rues d'Enghien et du Port; mesurant chaque, au pied américain, 30 pieds 3 pouces et environ de face à la rue Moreau, sur 100 pieds de profondeur, comprenant ensemble les terrains Nos 3 et 4. et partie du No. 5, de l'ilet No. 4; sur chacun desquels lots existe une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, de 4 appartements avec cuisine haute, cour et jardin.

3° SEIZE LOTS DE TERRE situés au même faubourg, D strict Duralde désignés par les Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet No. 5; Nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14, de l'ilet No. 8; et Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, de l'ilet No. 9. Les Nos. 4, 5 et 6, ilet 5, mesurent chaque 45 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Indépendance sur 96 pieds, 4 lignes de profondeur;

Les Nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, de l'ilet 8, mesurent chacun 45 pieds 3 pouces de face à la rue du Congrès, sur 96 pieds, 9 pouces et 4 lignes de profondeur, (le No 9 faisant encoignure aux rues Craps et Congrès); et les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7; ilet 9, mesurent chaque 45 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Indépendance, sur 93 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine. Ensemble les améliorations qui sont dessus;

4° DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 1 et 2, de l'ilet No. 41, ayant chaque 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Promenade des Florides, sur 145 pieds de profondeur.

5° UN LOT DE TERRE situé faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues des Champs-Elysées et des Français, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Moreau, sur 91 pieds de profondeur; ensemble la maison briquetée entre poteaux et autres édifices qui s'y trouvent.

6° UN LOT DE TERRE situé rue Royale entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 132 pieds 3 pouces de profondeur, avec la maison en briques et autres dépendances qui s'y trouvent.

ESCLAVES.

1° WILLIAM, nègre âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, bon sujet.

2° JUSTINE mulâtresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec ses enfants *Hermine*, quarteronne d'environ 10 ans; *Agnès*, quarteronne d'environ 6 ans, et *Théodore*, mulâtre d'environ 3 ans.

3° ELICK, nègre âgé d'environ 25 ans, briquetier et nègre de journée, bon sujet.

4° BEN, mulâtre âgé d'environ 26 ans, peintre et nègre de journée.

5° GABRIEL, jeune nègre d'environ 16 ans, marmiton.

6° KERRY, mulâtre d'environ 30 ans, bon matelot de bord, vendu sans garantie de vice.

7° BAPTISTE, nègre d'environ 60 ans.

8° WILLIS, nègre créole d'environ 19 ans, bon portier.

9° MARIA, négresse d'environ 40 ans, malade, avec ses deux enfants *Lucie*, d'environ 9 ans, et *Emily*, d'environ 4 ans.

10° MARCELITE mulâtresse créole, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, gardienne d'enfans et domestique de maison; avec son enfant à la mamelle.

11° CHRISTOPHE nègre d'environ 35 à 40 ans patron de barge.

12° AUGUSTE, négrillon orphelin, d'environ 10 ans; ayant une maladie de peau.

13° FRANÇOIS, nègre d'environ 61 ans.

Termes et conditions—Les biens-fonds payables à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves à 1/3 comptant; la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et clause pénale de 10,00 d'intérêt à défaut de paiement des billets aux échéances.

Les esclaves ne seront délivrés aux acheteurs qu'après qu'ils auront déposé chez le notaire, leurs billets dûment endossés; les esclaves resteront à leurs risques jusqu'à l'accomplissement de cette condition.

Les actes de vente seront passés par Chs. Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 nov—4, 1ps.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de lots à bâtir, situés dans la seconde municipalité.

IL sera vendu samedi prochain, le 28 novembre courant, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis.

Dix huit beaux lots de terre situés dans le faubourg Annonciation, dans des endroits avantageux et près pour la construction.

Huit de ces lots sont situés dans l'ilet borné par les rues Hercules, Euterpe, White et Terpsichore et mesurant:

Le lot No. 8, forme l'encoignure des rues Hercule et Terpsichore, 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds, 11 pouces et 1 ligne à la rue Terpsichore.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Hercules et Euterpe, 32 pieds 9 pouces, de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces de face à la rue Euterpe.

Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues Terpsichore et White, et a 32 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et face à la rue Terpsichore.

Le lot No. 10, et le No. 11 et le No. 14, et le lot No. 1 ont chacun 32 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

Le lot No. 16 forme l'encoignure des rues White et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces de face à la rue Euterpe.

Cinq lots dans l'ilet bien situé, compris entre les rues Hercules, Felicité, White et Erato;

Le No. 8 formant l'encoignure des rues Hercule et Euterpe, a 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, faisant face à la rue Euterpe.

Le lot No. 4, contigu au No. 6, lot l'encoignure, a 32 pieds de façade sur la rue Hercules, et une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No. 1, l'ilet Annonciation, encoignure des rues Hercules et Felicité a 26 pieds 9 pouces de face à la rue Hercules sur une profondeur, avec 18 lignes convergentes, de 93 pieds 10 pouces sur un côté, et de 96 pieds 7 pouces sur le côté opposé, ayant une largeur en arrière de 32 pieds.

Le lot No. 7, contigu au lot No. 8, faisant face sur la rue White, encoignure rue, 32 pieds de face sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No. 9 forme encoignure aux rues White et Felicité, et a 16 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces; 37 pieds 10 pouces sur la ligne de derrière, et 96 pieds 7 pouces sur la rue Félicité.

Cinq lots à bâtir dans un ilet très bien situé qui sont compris entre les rues Euterpe, White, Terpsichore et Benton:

Le lot No. 6, le lot No. 2, et le lot No 3 ont chacun 32 pieds face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.

Le lot 1C et le

Lot No. 13 ont chacun 32 pieds de face à la rue Benton, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.

Tous les lots ci-dessus ont l'avantage d'être situés dans des endroits élevés, et leur excellente position, dans la partie qui s'améliore le plus de la seconde municipalité, les rendent très avantageux aux acheteurs qui désirent faire bâtir.

Conditions—Un quart comptant, la balance en billets égaux à un, deux et trois ans sans intérêt, souscrits et endossés par l'acheteur, aucun endosseur n'étant exigé, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêt à raison de dix pour cent à partir du jour de leur échéance dans le cas où ils ne seraient pas payés à ladite époque.
26 nov—3

JOLIE RETRAITE D'ÉTÉ, A LA PASSE CHRISTIANE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan, Samedi, 26 Novembre, à midi, à l'Arcade de Banks, quatre JOLIS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés à la Passe Christiane, connus comme la propriété Eldridge, savoir:

Le No. 1, mesure 37 pieds de face sur 40 arpents de profondeur, ayant une bonne maison de résidence de cinq appartements, une bonne cuisine et des dépendances; il s'y trouve un joli verger et des allées d'ornements.

Le No. 2, mesure 64 pieds 11 pouces, sur 40 arpents de profondeur, avec une belle maison de résidence, de trois appartements de façade, deux sur le derrière, galeries devant et derrière; un bon magasin, cuisine et écurie sur le derrière, jardin et verger en culture.

Le No. 3, mesure 64 pieds 11 pouces de face sur 40 arpents de profondeur; c'est un terrain vide qui a des arbres et buissons devant et derrière.

Le No. 4, mesure 45 pieds de face sur 40 arpents de profondeur, avec une bâtisse neuve de quatre beaux appartements, avec galerie devant et derrière, une bonne cuisine et un magasin, à chambres à domestiques au dessus.

Toutes ces propriétés sont bien entourées; elles ont un joli parterre en face de la mer, et sont considérées comme étant les plus belles de la Passe. Formant chacune des propriétés distinctes, elles peuvent convenir à de petites familles.

Les actes sont des plus beaux, et des plus sains qu'il y ait sur les lacs.

Pour de plus amples informations, voir le plan déposé au bureau des encanteurs.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente et autres seront passés pardevant les juges de la Passe Christiane. 20 nov—8

Vente pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. A. BEARD ET FERNET.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 28 courant, à midi et demi, à l'Arcade Banks, pour le compte du premier acquéreur:

Un lot de terre désigné par le No 1 sur un plan dressé par A. L. Burgi, arpenteur, le 19 mars 1840, borné par la route St. Andrew et Ste-Marie et les rues Prytanées et Ursule, dans le faubourg des Religieuses, et mesurant 21 pieds 4 pouces sur la devant et sur le derrière et 120 pieds 6 pouces de face dans la profondeur.
Conditions comptant.

Aussi deux lots désignés par les numéros 2 et 3, contigus au lot ci-dessus et ayant les mêmes dimensions, à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant E. Barnett not. pub. aux frais de l'acquéreur. 26 nov

PROPRIÉTÉS DANS LA SECONDE MUNICIPALITÉ.
PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu, à l'encan, samedi, le 26 courant, à midi, à l'Arcade Banks:

Cette belle maison d'entrepôt, en briques à trois étages, et à l'épreuve du feu, située au No. 10, batisses du triangle, en face de la batture de la Seconde Municipalité mesurant 23 pieds 1 pouce de face sur la batture; 25 pieds 10 pouces sur un passage commun, situé sur le derrière, 81 pieds sur une ligne de côté et 86 pieds 3 pouces sur la ligne opposée.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement d'un billet de $1600 au 14 septembre 1841; la balance en billets à la vente sera payable moitié comptant et l'autre moitié à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. B. Cenas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 nov

TRAITES sur la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
26, Vieille-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan, samedi 28 courant, au No. 14 de la rue Commune:

36 barriques sardines [illegible], en ordre, aussi une variété d'articles pour [illegible] jardins, composant des meubles des vins, [illegible] allemande, &c.

Aussi—100 rouleaux cordes [illegible] 10 pièces toile du Kentucky, et [illegible] d'Ecosse.

Conditions à la vente. 27 nov—1

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu aux enchères, à l'hôpital, vendredi 27 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, un grand assortiment de MEUBLES du Nord, consistant en:

Armoires, Sofas, Chaises, Tables à toilette, Consoles de coin, Secrétaires, Sideboards, Bureaux, &c. &c.

Conditions—Comptant. 27 nov—1

VIN DE MALAGA SEC.

IL sera vendu à l'encan lundi, 30 du courant, à 11 heures du matin:

PAR VINCENT & DE FERIET.

60 barillets italiens et quarts de barriques Malaga sec et demi-sec.

AUSSI—100 caisses absynthe, fruits à l'eau de-vie, liqueurs diverses, &c. &c. 27 nov—3

VENTE A CRÉDIT DE MARCHANDISES SÈCHES, D'HABILLEMENTS, DE BOTTES, DE SOULIERS, DE BRODEQUINS, & PAR COLIS.

LES soussignés offrent en vente, à l'encan, à leur magasin d'entrepôt, rue des Magasins, No. 154, lundi, le 28 décembre et le 21 et mercredi le 23 décembre prochain à 10 heures A. M. un assortiment considérable de marchandises sèches, d'habillements de toute sorte, souliers, brodequins et chapeaux, par colis, reçus en consignation directe des manufacturiers.

Conditions, à la vente.

ISAAC BRIDGE, 154, Magasins
B. B. SYKE, Encanteur.

27, 28, 30 nov—8, 9, 10, 17, 19, 20, 21, 22, 23 déc.

Vente de beaux meubles de New-York
PAR J. A. BEARD & FERNET, ENCANTEURS.

IL sera vendu lundi, le 30 novembre, à 10 heures A. M., aux magasins de la rue Royale, No. 40, les propriétaires ayant discontinué leur société.

Tous les magasins, ou meubles appartenant à l'ancienne maison de West et Moore.

N. B. Les meubles sont garantis être des meilleurs matériaux; ils sont confectionnés avec soin et dans les genres les plus nouveaux; et ils méritent l'attention des acheteurs et des personnes qui tiennent maison. Le stock est considérable et il forme un assortiment complet. Les personnes qui désireraient en acheter peuvent les voir dans le magasin. La vente sera positive; *plus ou le temps*.

27 nov

AUX MODISTES ET AUX MARCHANDS DE MARCHANDISES SÈCHES.

IL sera vendu à l'encan, samedi matin le 28 courant, à 10 heures, le fonds du magasin rue Canal No. 81, de Mde. Donshea qui quitte la ville: le fonds consiste principalement en articles de fantaisie de tout genre, et une quantité de meubles, comptoirs, vitrages &c.

Conditions comptant. 27 nov—2

PAR B. B. SYKES.
Vente de Meubles.

IL sera vendu samedi, 28 du courant, à 10 heures, dans la maison No. 104, rue des Magasins, un assortiment général de Meubles, consistant en partie de Tables à diner, dito à jouer, sofas, lits, bois de lits, chaises, glaces, tapis, ustensiles de cuisine, &c. &c.

27 nov—2

PAR L. A. GARIDEL.

VENDREDI, 27 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse, No. [illegible]

Un grand assortiment de [illegible] consistant en [illegible] couvertures de laine, [illegible] kersey rouge, drap noir et couleur [illegible] toiles, coton à chemise, [illegible] dans de pot. velours, [illegible] mouchoirs, [illegible] flanelle, de toile, châles, [illegible] en pièces et [illegible] lettes, &c. &c.

La vente sera positive et les conditions libérales.

26 nov—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 4 heures de Paris midi, au rez-de-chaussée, au plus bas que la la marche aux légumes:

300 barriques vin de Marseille, en débarquement.

Conditions à la vente. 26 nov

ACTIONS DE COMPAGNIE D'ASSURANCE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à midi et demi, à l'Arcade de Bank:

30 actions de la compagnie d'assurance des Pompiers.

Conditions—comptant. 26 nov—3

PAR M. BARNETT & Co.
Bureau, rue Conti No. 26.

IL sera vendu lundi, le 30 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:

Un esclave de prix, nommé NIMROD, âgé d'environ 37 ans, bon domestique, cuisinier, à son, [illegible] à tout faire, garanti [illegible] à toute épreuve. [illegible] aucune faute.

L'acte de vente par devant Edw. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 nov—3

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à 11 heures et demie, à l'Arcade de Banks:

Une belle VACHE à lait et [illegible].

Aussi—Un petit cheval de [illegible] monté par des enfants. [illegible] comptant. 26 nov—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Magasin, rue des Français, no. 127.
Vente d'esclaves de prix.

SAMEDI prochain, 28 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu:

Le nègre créole HARRISON, alias Alexandre, âgé de [illegible] ans, [illegible] garçon d'hôtel, cocher [illegible] de maison, garanti [illegible] vice et maladies [illegible] l'épreuve [illegible] quelques [illegible].

Conditions—Pour l'esclave Harrison à 6 mois de crédit [illegible] tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier, Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Magasin, rue des Français no. 127.
ESCLAVES DE VALEUR A L'ENCAN.

SAMEDI prochain, le 28 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu les esclaves suivants:

COWAN, nègre, âgé d'environ 43 ans, [illegible] très bon cocher [illegible] bonne habitation [illegible] garanti [illegible].

NELLY alias MARY, négresse âgée d'environ [illegible] bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique [illegible] garantie des vices et maladies prévues par la loi [illegible].

MEUTON alias MORT, [illegible] ans, [illegible] garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions—[illegible] comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront pas vendus avant que l'acte de vente soit passé.

Les actes de vente par devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin, rue [illegible] No. 127.

SAMEDI prochain, 28 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu une ménagère, Marie, âgée de [illegible] ans [illegible] bonne blanchisseuse, repasseuse [illegible] pour l'esclave [illegible].

Les actes de vente [illegible] Louis, notaire.

VENTE DE PROPRIÉTÉS DE PRIX.
PAR HEWLETT & CENAS.
Vente positive de propriétés foncières d'après l'ordre du [illegible].

JEUDI, le 10 décembre prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° CETTE BELLE MAISON EN BRIQUES A QUATRE ETAGES ET LE LOT [illegible] rue St. Charles, ayant [illegible] pieds de face à la rue St. Charles, et [illegible] pieds 10 [illegible] de profondeur [illegible] avec les bâtisses du [illegible] maintenant occupées par [illegible] qui sont loués [illegible] jusqu'au 1er courant, pour $[illegible] par an. payables mensuellement.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de deux billets souscrits [illegible] le 20 mars 1841 et le 20 mars 1842 [illegible] et la balance [illegible] en billets [illegible] ou [illegible] hypothèque.

2° LOT DE TERRE de [illegible] encoignure des rues St. Charles et Poydras, ayant 24 pieds [illegible] de face à la rue St. Charles, sur [illegible] pieds [illegible] de profondeur [illegible] avec le derrière [illegible] de la rue Poydras, [illegible] pieds.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de deux billets chacun de $[illegible] au 24 mars 1841 et au 24 mars 1842, et la balance payable [illegible] en billets [illegible] l'hypothèque de la propriété No. 1.

3° CETTE BELLE MAISON EN BRIQUES AVEC MAGASIN, A TROIS ETAGES [illegible] rue Gravier [illegible], rues Bienville et [illegible] le lot mesurant [illegible] sur le derrière de [illegible].

Conditions—[illegible] l'acheteur [illegible] le paiement d'un billet de $[illegible] souscrit [illegible] et la balance, par tiers [illegible] en billets [illegible] hypothèque.

4° CETTE BELLE MAISON AVEC MAGASIN [illegible] rues Poydras [illegible] et [illegible] face à la rue Poydras, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] et les [illegible] lignes sur le côté [illegible] pieds [illegible] pouces de profondeur; [illegible] loué jusqu'au [illegible] courant, pour $3000 par an, payables mensuellement.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de trois billets, souscrits [illegible] le 1er. de 12 mois [illegible] de $1800 du 2 juin 1841, et les deux autres [illegible] à 6, 12, 18, 24 [illegible] mois de crédit en billets comme pour la propriété No. 3.

5° CETTE BELLE MAISON AVEC MAGASIN, EN BRIQUES ET A 3 ETAGES, [illegible] rues Girod et Tchoupitoulas [illegible] pieds de face à la rue Girod [illegible] 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas [illegible] et 2 lignes de face à la rue Girod, loués maintenant jusqu'au 1er novembre 1842, à raison de $1200 par an, payables mensuellement.

Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.

6° LA MAISON AVEC MAGASIN EN BRIQUES ET A TROIS ETAGES, contigüe à la propriété No. 5, portant le No. 150 et ayant 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces.

Conditions les mêmes que pour la propriété No. 3.

7° UN LOT DE TERRE dans la rue Benton, entre les rues Julia et Girod, mesurant 45 pieds de face à la rue Benton, sur 160 pieds de profondeur.

Conditions les mêmes que pour la propriété No. 3.

8° UN LOT DE TERRE [illegible] dans [illegible] rue des Magasins, [illegible] comme ayant 30 pieds de face à la rue des Magasins, mais mesurant réellement, entre lignes parallèles [illegible] de 33 pieds 9 pouces sur 161 pieds de profondeur.

Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.

9° UN LOT DE TERRE formant le triangle à la jonction des rues Tchoupitoulas et Benton, [illegible] sur la rue du [illegible] terrain [illegible].

Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 1.

Les actes de vente par devant [illegible] David, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PENSION PARTICULIERE POUR LES FAMILLES.
Mme. RABOTEAU ayant [illegible] No. 8, rue Philippa, à deux portes [illegible] vis-à-vis la Maison d'Etat, peut offrir à quelques familles ou Messieurs de grandes et belles chambres [illegible].

UNE bonne ouvrière en robes [illegible] pour les dames, ou à l'année [illegible] Chartres, No. 68. Les conditions très avantageuses [illegible] capable, et si l'on a de bonnes recommandations. 24 nov—3

L'AGENT du soussigné, M. Jos. Cosbergue, vient d'arriver du Havre par le Rubicon avec un assortiment complet de marchandises pour la saison d'hiver et habillements confectionnés d'après les derniers modes de Paris.
14 nov—15 LOUIS A. BARBARIN, 103 Chartres.

SARDINES à l'huile, etc.—4000 boites sardines [illegible] en boites de 1/4 et 1/2, 100 boites petits pois, [illegible] en débarquement des navires Rubicon et Sidney, à vendre par
17 nov AUGUSTE MORAND, rue St. Louis.

HABILLEMENTS A LA MODE.
No. 30 Vieille-Levée, entre Conti et Bienville
Dr. ISRANG & Co.
ONT en mains un joli assortiment d'habits de drap fin et de surtouts à la mode, qu'ils offrent à vendre pour du comptant à VINGT PIASTRES. 25 nov—17

SUCRE—Sucre sur habitation [illegible] au-dessus de la ville, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
26 nov 25, rue St. Louis

MÉLASSE—Mélasse sur habitation au-dessus et audessous de la ville à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
26 nov 25, rue St. Louis

AVIS—Le public est prévenu de ne point acheter un billet, par moi souscrit, de la somme de cinq cents piastres [illegible] daté du 6 mai 1840, à un an de date, à l'ordre [illegible] Ferrant, ainsi qu'un second billet de la même somme, lesquels [illegible] ayant été soldés.
20 nov—8 J. B. LAROQUE TURGEAU.